

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Crédit-bail

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Insee

Au cours de sa réunion du 15 mai 2025, la commission « Systèmes financiers et financement de l'économie » a examiné la demande de renouvellement de l'avis d'opportunité de l'enquête Crédit Bail menée auprès de la totalité des entreprises ayant réalisé des contrats de crédit-bail mobilier ou immobilier ou de la location avec option d'achat (LOA). Une fiche descriptive avait été élaborée et [mise en ligne](#) en amont de la réunion.

Objectifs : Cette enquête est la seule source qui permet de mesurer la répartition des contrats de crédit-bail entre les différents secteurs d'activité et les différents secteurs institutionnels. Cette forme d'investissement représente environ 6% de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF – i.e. l'investissement global de l'économie). Sa connaissance est donc nécessaire pour l'analyse économique des entreprises et des secteurs en comptabilité nationale. Les résultats de cette enquête sont utilisés par la comptabilité nationale pour calculer la composante crédit-bail de la FBCF pour l'ensemble des secteurs. Ils permettent également de calculer la valeur ajoutée des secteurs institutionnels (et donc le PIB) en fournissant une estimation des « loyers » inclus dans les consommations intermédiaires issues des comptabilités des unités institutionnelles. L'enquête permet également de calculer la dette publique en évaluant la partie liée aux contrats de crédit-bail.

Historique et contexte : L'enquête a été créée en 1966 afin d'appréhender un mode de financement alors nouveau. Le crédit-bail connaît dès lors une croissance importante. L'enquête a été rénovée en 2023, en concertation avec l'Association des sociétés financières (ASF) et la Banque de France (BDF). Cette refonte a permis un allègement substantiel du questionnaire (en passant en particulier d'une ventilation départementale à régionale), la mise à jour de certaines nomenclatures et l'ajout de deux questions pour mieux mesurer les intérêts et le développement de la LOA particulier (fauteuils roulants, électroménager...). En 2023, les nouveaux contrats de crédit-bail représentent 44,5 Milliards d'euros.

Place dans le dispositif statistique et concertation : L'enquête est la seule source d'information disponible et suffisamment détaillée pour répondre au besoin de la comptabilité nationale. Elle permet notamment de compléter le champ Esane pour le calcul de la FBCF, mais aussi de corriger le déficit public des investissements en crédit-bail. L'Association des Sociétés Financière (ASF) et la Banque de France sont interrogées chaque année, notamment pour mettre à jour l'échantillon d'entreprises, interrogées et garantir l'exhaustivité du champ. Elles sont également consultées à chaque modification du questionnaire. En amont de la demande du renouvellement de l'avis d'opportunité de

cette enquête, trois organisations ont été sollicitées à propos de leurs besoins fin 2024 : l'Union des entreprises de proximité (U2P), le Mouvement des entreprises de France (Medef), la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)

Questionnaire et collecte : Les entreprises enquêtées sont interrogées sur la ventilation des nouveaux contrats par types de produit (véhicules, machines, bâtiments, terrains, ...), les secteurs d'activité et les régions des clients et les montants totaux des loyers de crédit-bail perçus des options d'achat levées. L'enquête de l'année N (portant sur l'exercice N-1) commence vers fin mars et est clôturée fin août. Elle est exhaustive, le taux de réponse frôle les 100 %. Son caractère annuel facilite les échanges avec les enquêtés, qui déposent un fichier dont la production peut-être automatisée.

Utilisateurs et diffusion : Les données de l'enquête de l'année N sur les données N-1 sont publiés début janvier de l'année N+1 sous la forme d'un « Informations Rapides ». En plus de la comptabilité nationale, -Insee et Banque de France- cette enquête est utilisée par la direction générale du Trésor pour actualiser son modèle TVA et par les établissements bancaires de l'AFS pour leurs études régionales de marché.

Remarques en commission : des demandes ont eu lieu en commission à propos du périmètre du crédit-bail, de l'existence d'enquêtes similaires dans les différents pays européens, de la concertation qui a été menée, et du suivi de l'évolution du poids du Crédit-Bail pour certains produits. Il a été répondu qu'il n'y avait pas d'enquête coordonnée au niveau européen. Des échanges avec les principaux utilisateurs identifiés ont eu lieu ; L'ASF a souligné l'importance d'avoir des données produites à un niveau régional par un institut indépendant, et l'U2P a demandé s'il était possible de différencier les entreprises par taille et par forme juridique. Il a été précisé que la section consommation des ménages suit la différence entre achat de voiture de manière classique ou en leasing. Il a été souligné que côté monétaire et bancaire des comptes, le crédit-bail était enregistré comme une opération financière mais non renseigné par la comptabilité privée, ce qui rendait cette enquête nécessaire.

La Présidente, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à ce projet d'enquête.

L'opportunité est accordée pour **5 ans** à compter de l'année suivant celle de la délivrance de l'avis d'opportunité, soit pour les **années de collecte 2026-2030**